



Contentieux bancaire que faire ? Les démarches pour annuler

Par **Imane84**, le **27/11/2011** à **20:37**

Bonjour,

J'ai contracté un prêt étudiant d'un montant de 13 000 € en 2003 à la banque CIC.

Les mensualités ont toujours été réglées durant toutes ces années. Mais suite à la crise, les membres de ma famille n'étaient plus en mesure de payer les mensualités (depuis août 2011).

De mon côté, je ne pouvais pas payer car je suis toujours étudiante et sans ressources fixes.

Suite à trois mensualités non réglées, la banque a décidé de mettre à son service contentieux.

La banque me demande de payer la totalité de mon prêt soit 3900 € avant le 10 décembre 2011, au risque de poursuites judiciaires.

J'ai donc contacté le service contentieux de ma banque, en leur expliquant que je suis de nouveau en mesure de régler mes mensualités et s'il y a avait une possibilité d'annuler la procédure en cours. Ils m'ont répondu que ce n'était plus possible et que je ne peux rien faire à part payer, alors que je leur ai démontré que je suis de nouveau en mesure de payer.

Il ne me reste que 9 mois de mensualités et j'ai payé de manière régulière durant toutes ces années, soit à partir de 2003 jusque août 2011.

J'aimerais savoir qu'est ce que je pourrais faire pour annuler toute cette procédure qui risque de revenir très chère. Car selon eux, je ne peux rien faire si ce n'est payer la totalité de la somme restante.

En vous remerciant d'avance.

Cordialement.